

## Eaux parasites

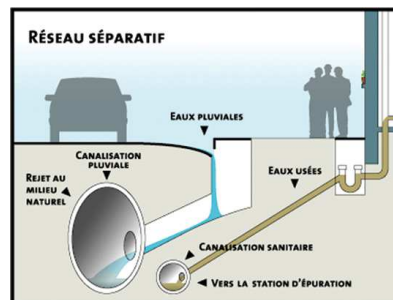
Depuis plusieurs années, la commune a entrepris un contrôle, ainsi qu'une campagne de sensibilisation au sujet des intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement communal

Que cela veut-il dire ?

Il arrive à la station d'épuration par temps de pluie une quantité d'eau massive, qui n'a absolument aucun rapport avec l'eau d'égout transportée habituellement dans les collecteurs.

Ces eaux parasites conduisent par périodes de fortes précipitations à rendre inopérante la Station d'Épuration de Marides qui a pour rôle la dépollution des eaux d'assainissement avant leur rejet dans le milieu naturel (le traitement journalier d'effluents se situe sur une moyenne de 700 m<sup>3</sup>, il peut atteindre par temps de pluie 1400m<sup>3</sup>)

**Il est rappelé dans le règlement de service de l'assainissement qu'il est formellement interdit de rejeter de l'eau pluviale dans le réseau d'égout**  
L'évacuation de toitures, cours, caniveaux... doit être obligatoirement branchée sur le réseau pluvial.



Veillez vous rapprocher de la Lyonnaise des eaux (20 rue du col du Portel à Quillan) qui après contrôle pourra vous indiquer si vous êtes en conformité ainsi que les mesures à prendre pour corriger d'éventuelles anomalies

La démarche est gratuite, n'hésitez pas

Il est rappelé que les infractions au règlement de l'assainissement peuvent donner lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents